



Rapport de la Commission des finances au Conseil communal sur le préavis municipal n° 17/2023

Arrêté d'imposition 2024-2025

Président Gilbert Dupuis

Membres Sergio Del Gottardo – Frédéric Gygax – Walter Lanz – Yves-Marie Hostettler

Préambule

Par l'adoption de son préavis 17/2023 du 28 août 2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024-2025, la Municipalité propose de conserver le taux d'impôt communal actuel à 73% pour les deux prochaines années.

La Commission des finances a pris connaissance de ce même préavis en se réunissant le 20 septembre 2023 à 20h30, en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic, que nous remercions pour la clarté des informations communiquées et des réponses à nos différentes questions.

Des documents tels que la projection des finances communales 2023-2028 ainsi que le plan d'investissements pour la période 2024-2026 nous ont également permis de consolider notre soutien à la proposition de la Municipalité.

Les différents points du préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été établie par échanges de courriels.

Situation financière actuelle

Comme évoqué à plusieurs reprises ces dernières années la situation financière (liquidités) de notre commune est jugée comme saine. La couverture de nos besoins en matière de dépenses d'investissements planifiées pour l'exercice à venir peut être assurée sans devoir accéder à une augmentation de l'endettement.

Projection d'investissements et de dépenses pour 2024

Pour l'année 2024, le plan d'investissements présente plus d'une vingtaine de projets (crédits d'étude, assainissements, rénovations, transformations, etc.) pour un budget total d'environ CHF 6 millions. Une augmentation des charges de fonctionnement est également à prévoir au niveau de notre administration afin de répondre entre autres à l'arrivée de nouveaux habitants dans notre commune, 4'550 au 01.01.2023 contre 5'020 estimé au 31.12.2023, soit plus de 10%.

Considérations

Les principaux éléments cités précédemment ainsi que de nouvelles considérations macroéconomiques actuelles (inflation, ralentissement de la croissance, etc.) permettent à la Commission des finances de s'aligner sur la proposition de la Municipalité pour le maintien du taux d'imposition actuel en vigueur à 73% pour les années 2024-2025. Nous relevons également que la Municipalité pourra présenter un nouvel arrêté d'imposition pour 2025 si un changement majeur de la situation financière devait le justifier.

Conclusion

Sur la base de ces considérations, la Commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'approuver l'Arrêté d'imposition 2024-2025 tel que présenté
- de décharger la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 25 septembre 2023

Commission des finances du
Conseil communal de Cheseaux



Gilbert Dupuis
Président et rapporteur



Sergio Del Gottardo

Frédéric Gyax
excusé



Walter Lanz



Yves-Marie Hostettler